COMITE DE PILOTAGE DU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DE L'ARGENS ET DES COTIERS DE L'ESTEREL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Le comité de pilotage de la démarche PAPI Argens et côtiers de l'Esterel s'est réuni le 6 octobre 2026 à 14h30 dans la salle du Moulin à Châteaudouble sous la Présidence de Stéphane ISEPPI.

Membres du comité de pilotage :

Nom	Qualité	Représentation	Présence
Représentants de l'ETAT			
Simon BABRE	Préfet du Var	Préfecture du Var	Excusé
Myriam GARCIA	Sous-Préfète de Draguignan	Sous-préfecture de Draguignan	Excusée
Anne-Cécile VIALLE	Sous-Préfet de Brignoles	Sous-préfecture de Brignoles	Excusée
Kevin MAZOYER	Sous-Préfet, Directeur de projet chargé du PAPI auprès du Préfet du Var	Préfecture du Var	Présent
Porteur du PAPI : élus du Syndicat Mixte de l'Argens			
Stéphane ISEPPI	Président	Syndicat Mixte de l'Argens	Présent
Alain CAYMARIS	1er Vice-Président/6ème Vice-Président délégué Risques majeurs, prévention des inondations, eaux pluviales et milieux aquatiques GEMAPI /Maire	Syndicat Mixte de l'Argens/ Dracénie Provence Verdon agglomération/ Ville de Trans-en-Provence	Excusé
Jean-Michel DRAGONE	2ème Vice-Président /4ème Vice-Président/1er adjoint au Maire	Syndicat Mixte de l'Argens/Communauté de Communes Cœur du Var/Commune du Luc	Présent
Olivier BARTHELEMY	3ème Vice-Président/Conseiller communautaire/Maire	Syndicat Mixte de l'Argens/ Communauté d'agglomération Provence verte /Commune d'Ollières	Excusé

Jean CAYRON	4ème Vice−Président /3ème Vice−Président/Maire	Syndicat Mixte de l'Argens/Esterel Côte d'Azur Agglomération/ Ville de Roquebrune-sur-Argens	Présent
Nicolas MARTEL	5ème Vice-Président/4ème Vice-Président/ Maire	Syndicat Mixte de l'Argens/Communauté de Communes du Pays de Fayence/ Commune de Saint-Paul-en-Forêt	Excusé
Franck PANIZZI	6ème Vice-Président/ 5ème Vice-président délégué aux Risques /Maire	Syndicat Mixte de l'Argens/ Communauté de Communes Provence Verdon/ Commune de Pontevès	Excusé
Frédéric TOUSSAINT	7ème Vice-Président/ Conseiller communautaire /Maire	Syndicat Mixte de l'Argens/ Communauté d'agglomération Provence verte /Commune de Sainte-Anastasie-sur-Issole	Excusé
Gilles LONGO	8ème Vice−Président/5ème Vice−Président/ 1er Adjoint au maire/ Président	Syndicat Mixte de l'Argens/ Esterel Côte d'Azur Agglomération/ Ville de Fréjus/ Syndicat de l'Eau du Var Est	Présent
Jean−Pierre SOUZA	9ème Vice-Président/Conseiller communautaire/ 10ème adjoint au Maire délégué à la prévention des risques naturels	Syndicat Mixte de l'Argens/ Dracénie Provence Verdon agglomération/ Ville de Draguignan	Présent
René BONNET	7ème vice-président en charge de la gestion des milieux aquatiques, GEMAPI et SPANC / Maire	Communauté de Communes Lac et Gorges du Verdon/ Commune de Régusse	Présent
Elus, représentants des Maîtres d'ouvrages			
Frédéric MASQUELIER	Président	Esterel Côte d'Azur Agglomération	Excusé
David RACHLINE	1er Vice-Président/Maire de Fréjus	Esterel Côte d'Azur Agglomération /Ville de Fréjus	Excusé
Claude ALEMAGNA	Président	Dracénie Provence Verdon agglomération	Excusé
Richard STRAMBIO	Maire	Ville de Draguignan	Excusé
Danielle ADOUX-COPIN	13ème Adjointe déléguée à l'environnement, adaptation au changement climatique	Ville de Draguignan	Présente
Franck PERO	7e Vice-président Délégué au Grand Cycle de l'Eau/Maire de de Bras	Communauté d'agglomération Provence verte/ Commune de Bras	Excusé
Sébastien PERRIN	Secrétaire général	Chambre d'Agriculture du Var	Présent
Bernard FILISETTI	Elu référent de la Commission Eau - Gestion des Risques		Excusé

Administration			
ETAT			
Olivier BRYSZKOWSKI	Secrétaire général	Sous-préfecture de Brignoles	Excusé
Claire CHAPELAND	Chef du bureau de l'ingénierie	Sous-préfecture de Draguignan	Présente
Corinne MANGIANTE	Chargée de développement local - Secrétaire générale adjointe	Sous-préfecture de Brignoles	Excusée
Dan MELLER	Chef du service Prévention des risques	DREAL PACA Service Prévention des Risques - Unité Risques Naturels Majeurs	Excusé
Xavier NIEL	Chef d'unité Risques Naturels Majeurs		Excusé
Nicolas MORBE	Directeur	DDTM83	Présent
Olivier BIELEN	Chef du service eau et biodiversité (SEBIO)		Représenté par Sébastien LERDA
Carine LEONARD	Chef du service planifications et prospective (SPP)		Excusée
Jean-Baptiste GROSSO	Chargé de mission PAPI		Présent
EPCi du Syndicat Mixte de l'Argens			
Anne JEROME	Directrice de l'environnement	Communauté d'agglomération Provence verte	Excusée
Tanguy SOLANET	Responsable du Pôle Gestion de l'eau	Communauté de communes Cœur du Var	Présent
Laurent CAILLET	Directeur Général	Communauté de communes Provence Verdon	Excusé
Geoffrey BLANC	Chef de service GEMAPI	Communauté de communes du Golf de saint Tropez	Excusé
Vivien VIAL	Directeur Général des Services	Communauté de communes Pays de Fayence	Excusé
Marie Neige LOCATELLI	Directrice Générale des Services	Communauté de communes Lac et Gorges du Verdon	Excusée
Anne Laure LONGO	Responsable Autorisations droit du sol et planification		Excusée
Maîtres d'ouvrage			
Fabrice FIQUET-ALBIN	Chef de service GEMAPI - Pôle cycle de l'eau	Esterel côte d'azur agglomération	Excusé
Phoebe BENDJAMA	Chargée de mission prévention du risque inondation		Présente
Véronique MORSETTI	Directrice générale Adjointe	Dracénie Provence Verdon agglomération	Excusée
Vanessa HUET	Responsable GEPU / GEMAPI au sein de la Direction Eau et assainissement		Remplacée par Céline MANIEZ
Frédéric BORDEL	Service GEPU/GEMAPI		Présent
Jérôme CAMALEONTE	Directeur des Services Techniques	Ville de Draguignan	Excusé
Marie SCHEFFER	Responsable service pluvial	Ville de Draguignan	Excusée

Emmanuel PORRE	Directeur du pôle Technique	Ville de Fréjus	Excusé
Philippe RASMUS	Directeur des études et des travaux		Excusé
Carine MUSIAK	Directrice	Syndicat de l'Eau du Var Est	Excusé
Partenaires techniques et financiers			
Philippe PIERRON	Chef de service territorial du Var et des Alpes maritimes	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Présent
Emilie AURAY	Service eau et risques naturels	Région Sud	Excusée
Camille GUICHARD			Excusée
Françoise LABATTUT-DAVID	Chef de la cellule Suivi des projets transversaux -Direction infrastructure et mobilité	Département du Var	Le Département est représenté par Yves MOULARY, chef du pôle territorial Dracénie Verdon
Didar GELAS	DGA Citoyenneté et développement des territoires		
Anne THEVENOT	Responsable service pilotage administratif, financier et prospectives Directrice adjointe de l'ingénierie territoriale		
Christelle BILLET	Responsable du service ingénierie et gouvernance de l'eau Direction de l'ingénierie territoriale		
Yohan MERCURIO	Chef de projet assainissement et pluvial Agence Technique Départementale		
Séverine LOPEZ	Chef de l'unité	DREAL PACA Unité Prévision des Crues et Hydrométrie au sein du Service de Prévention des Risques	Excusée
Yann SERGENT	Adjoint au chef d'Unité		Excusée
Gregory BREFUEL	Prévisionniste référent du BV de l'Argens		Excusé
Théophile VEZOLLE	Service Foncier, Aménagement et Territoires	Chambre d'Agriculture du Var	Excusé
Olivier CAVALLO	Elu de la Chambre	Chambre de Commerce et d'Industrie du Var	Excusé
Patrick REYGADES	Responsable du Pôle proximité		Excusé
Angela MINISTERI	Chargée de vie consulaire et coordination territoire		Excusé
Thibault VALDISERRA	Pôle filières – Consultant Prévention Inondation		Excusé
Michel MERLY	Administrateur	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var	Présent
Colonel Stéphane FARCY	Chef du Pôle Organisation des Secours et Prévention des Risques	Service Départemental d'Incendie et de Secours 83	Excusé
Commandant Xavier LAFFRAT	Chef de groupement Résilience des territoires	Service Départemental d'Incendie et de Secours 83	Présent

Jennyfer FUGIER	Chef de service Risques Naturels		Excusé
Yves BRAY	Responsable Département du Var	Office français pour la Biodiversité (OFB)	Excusé
Robert DANCETTE	Président	Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Présent
Grégory BERTIN	Délégué général		Excusé
Syndicat Mixte de l'Argens			
Pierre GODOT	Directeur Général	Syndicat Mixte de l'Argens	Présent
Benjamin VAN LUNSEN	Directeur Général Adjoint		Présent
Christine GRILLOT	Chef de projet PAPI Coordinateur pôle Etudes stratégiques		Présente
Quitterie BLANCHARD	Coordinateur pôle travaux du SMA Chargé de projet PAPI		Excusée
Rémi GURISSE	Chargé de projet/ animateur contrat de rivière Nartuby		Présent

Le maire de Châteaudouble, Monsieur Vincent LAPIE, ainsi que Monsieur Olivier MERABET, 3ème adjoint au Maire ont été conviés à la séance.

Rédacteur : Christine GRILLOT, Chef de projet PAPI

Ordre du jour :

L'ordre du jour de la réunion du comité de pilotage du 6 octobre 2026 était le suivant :

- Pilotage et financement : bilan technique et financier du PAPI (2016-2025)
- Avancement des actions phares
- Projection post 2028 et proposition d'avenant n°1 au PEP

Compte-rendu :

Monsieur Stéphane ISEPPI Président du SMA introduit la séance. La quinzième réunion de la démarche PAPI a pour objet de présenter l'état d'avancement financier et technique des deux programmes pilotés et animés aujourd'hui par le Syndicat Mixte de l'Argens : le PAPI (2016-2025) dont les actions de travaux se poursuivront jusqu'en 2030 et le programme d'études préalables (PEP) (2026-2028), validé le 20 février 2026 par le Préfet du Var. Les actions phares de la démarche seront ensuite présentées : la sensibilisation des scolaires dont le portage est assuré par le SMA depuis l'année scolaire 2026-2027, la réduction de la vulnérabilité, l'acquisition des biens sinistrés des Floralies, action phare du PEP et l'état d'avancement des travaux en cours. Enfin, il sera proposé de soumettre au comité de pilotage la validation du projet d'avenant n°1 au PEP (2026-2028). La réunion sera suivie par l'inauguration des travaux d'aménagements de la Nartuby à Châteaudouble, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SMA dans le cadre du PAPI.

Monsieur Mazoyer, Sous-Préfet, Directeur de projet chargé du PAPI auprès du Préfet du Var, excuse Monsieur le Préfet Simon BABRE, retenu par d'autres obligations au regard de l'actualité et remercie le

maire de Châteaudouble pour son accueil. Monsieur Mazoyer salue l'engagement du SMA, des collectivités et de leurs équipes dans la conduite des actions de la démarche PAPI et souligne qu'aujourd'hui le travail réalisé pendant de longues années par les maîtres d'ouvrage, pour répondre aux événements dramatiques de juin 2010, porte ses fruits et revêt une dimension historique. A Châteaudouble, à Draguignan, à Fréjus, les chantiers apportent une réponse concrète. Chaque année d'attente a été une année utile pour répondre aux imprévus et aux contraintes inévitables liées à ces grands projets. Et d'autres chantiers sont à venir. Des travaux sont en cours pour maîtriser le foncier à Draguignan et démarrer les travaux des bassins de rétention d'ici la fin de l'année 2026 et la démarche d'acquisition du lotissement des Floralies à Fréjus, portée par la Ville et accompagnée par l'Etat, a démarré. Le Programme d'études préalables qui est en cours permettra par ailleurs de définir de futurs chantiers au cours des prochaines années et la Préfecture, la sous-Préfecture et les services de la DREAL et de la DDTM seront là pour accompagner les maîtres d'ouvrages du PAPI dans la mise en œuvre de ces actions.

Monsieur Le Président ISEPPI remercie Monsieur Mazoyer pour l'accompagnement de détail de l'ensemble des actions de prévention des inondations qui a permis de faciliter les relations entre l'Etat et les collectivités et a contribué à l'avancement des projets structurants du territoire.

a) Pilotage et financement

. Bilan technique et financier du PAPI (2016-2025)

Le PAPI (2016-2025) représente un montant total de 117,4 M€ pour 80 actions portées par 9 maîtres d'ouvrage. Son plan de financement est le suivant :

Au 17 septembre 2026, sur les 80 actions du PAPI :

- 32 actions sont terminées (40 %), soit 1 de plus qu'au COPIL du 15 décembre 2025 ;
- 34 actions sont engagées (42 %) dont 13 actions pluriannuelles (16 %) qui n'ont pas vocation à se terminer (PCS, DICRIM, exercices de crise notamment) ;
- 7 actions restent à engager (9 %), soit 2 de moins qu'en décembre 2025 ;
- 6 actions ont été abandonnées (8 %) et reportées dans le PEP ;
- 1 action (1%) est inscrite pour mémoire sans financement.

L'engagement technique atteint 83 % ; une prévision de 91 % d'engagement technique est annoncée à la fin de l'exécution des actions du PAPI.

L'avancement financier (FPRNM : 40,4 M€) au 17 septembre 2026 est le suivant :

- autorisations d'engagement :
    - 30,8 M€ (76 %) sont engagés (+1 point par rapport au COPIL du 15 décembre 2025) ;
    - 7 M€ (17 %) sont en cours d'instruction ;
    - 2,6 M€ (7 %) ne seront pas engagés et correspondent aux actions abandonnées.
- crédits de paiement :
    - 16,7 M€ (41 %) ont été payés, soit une consommation en hausse de 5 points par rapport à décembre 2025 ;
    - 3,2 M€ (8 %) de demandes de paiement sont en cours d'instruction dont certaines depuis le mois d'avril 2026 ;
    - 8,1 M€ (20 %) de demandes sont prévues en 2026-2027 (dont 0,1 M€ en 2026) et 8 M€ (20 %) après 2027 ;
    - 4,4 M€ (11 %) sont abandonnés.

Les consommations de crédits de paiement continueront d'augmenter au cours des prochaines années, jusqu'à la fin des derniers travaux du PAPI (programme d'aménagement du Caramy à Brignoles), prévue en 2030.

. Bilan technique et financier du PEP (2026-2028)

Le PEP, validé par le Préfet du Var le 20 février 2026, comporte 54 actions portées par 5 maîtres d'ouvrage pour un montant de 25,5 M€, dont 12,7 M€ de FPRNM (50 %). Sa répartition par maître d'ouvrage est la suivante :

- ECAA : 6,2 M€ (25 %) pour 18 actions ;
- Ville de Fréjus : 4,1 M€ (16 %) au titre de l'acquisition des biens des Floralies ;
- SMA : 1,3 M€ (5 %) pour 22 actions ;
- Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) : 0,6 M€ (2 %) pour 4 actions ;
- bénéficiaires des travaux de mitigation : 0,6 M€ (2 %) pour 7 actions.
- DDTM : portage de 2 actions (PPRi, lutte contre les remblais).

Au 17 septembre, après 7 mois d'exécution, d'un point de vue technique, sur les 54 actions du PEP : 19 actions sont engagées dont 14 sont pluriannuelles et 35 restent à engager, soit un engagement technique égal à 35 %.

L'avancement financier au 17 septembre 2026 est le suivant :

- autorisations d'engagement :
    - 0,7 M€ (5 %) demandés sont en cours d'instruction,
    - 9,5 M€ (75 %) de demandes seront déposés en 2026, 0,8 M€ (6 %) en 2027 et 1,7 M€ (14 %) après 2027 ;
- crédits de paiement : des demandes à hauteur de 2,9 M€ (23 %) sont prévues en 2027 et 9,8 M€ (77 %) après 2027.

Pour l'ensemble des 2 programmes, le dialogue de gestion conduit en septembre 2026 avec les services de l'État fait donc ressortir les prévisions suivantes :

- Année 2026 :
    - demandes de subventions : 17,2 M€ pour 28 dossiers prévus, dont 3 avec une délégation de crédits demandée, 12 en cours d'instruction et 13 dépôts prévus représentant 8,3 M€ pour l'acquisition des 44 logements des Floralies (dossier déposé le 05/10/2026) ;
    - demandes de paiement : 3,3 M€, dont 3,2 M€ en cours d'instruction, pour 14 dossiers PAPI.
- Année 2027 (hors Alabri) :
    - demandes de subventions prévues : 0,8 M€ pour 10 dossiers PEP ;
    - demandes de paiement prévues : 10,9 M€ pour 33 dossiers PAPI et PEP.

Madame Christine GRILLOT, chef de projet PAPI, fait part de l'inquiétude du Syndicat Mixte de l'Argens quant 'au paiement des subventions au titre du FPRNM au cours des prochaines années. Les paiements demandés au premier semestre dans le cadre du dialogue de gestion 2026 n'ont pas été traités faute de moyens humains et les besoins en crédit de paiement en 2027 s'annoncent conséquents en montants et en nombre de dossiers à traiter. De plus la fin des trois actions de travaux du PAPI attendues fin 2026 et début 2027 en Dracénie (A6-34a, A6-35, A6-47), ainsi que la poursuite des travaux de sécurisation de la zone de la Palud à Fréjus et le démarrage des acquisitions des Floralies sur la même commune, entraineront le dépôt de dossiers complexes. Même si le SMA et les services de l'Etat se sont organisés

pour faciliter au mieux le traitement de ces demandes, elles resteront chronophages. La participation de l'Etat aux projets étant conséquente, l'inscription de ces recettes dans le budget des collectivités est essentielle, d'autant plus pour le SMA qui ne dispose pas de recettes propres.

Monsieur Kevin MAZOYER répond que les demandes du SMA ont été entendues : 2.3 M€ seront payés dans les prochains jours et le solde des travaux du barrage de l'Aspé (A6-43) sera versé d'ici le 31 décembre 2026.

Monsieur Jean-Baptiste GROSSO, chargé de mission PAPI, DDTM du Var, précise que les effectifs de la DDTM ont été réduits en 2026 suite au décès d'une collaboratrice et qu'un agent a été mis à disposition en juin 2026. D'un commun accord avec les maîtres d'ouvrages, les dossiers de demande de subvention des dispositifs de réduction de la vulnérabilité ont été priorisés : 90 000 euros ont ainsi été versés (4 entreprises et 23 habitations) à l'échelle du Département. Très prochainement, sont prévus des engagements de crédits pour les travaux d'aménagement des berges du Caramy à hauteur de 2.7 M € (A6-45) et à hauteur de 3.1 M€ pour les bassins de rétention du vallon des Tours et Sainte Barbe à Draguignan (A6-52 B-1). D'autres engagements suivront en fin d'année.

Monsieur Nicolas MORBE, Directeur de la DDTM, répond qu'après les difficultés ponctuelles rencontrées au début de l'année 2026, la DDTM du Var assurera les engagements et les paiements demandés dans le cadre du PAPI (2016-2025) et du PEP (2026-2028) auprès du SMA et des maîtres d'ouvrage de la démarche.

b) Avancement des actions phares

. Acculturation : sensibilisation des scolaires « À la découverte du fleuve Argens

Monsieur Rémi Guérisse, ingénieur du SMA et responsable du dispositif précise que celui-ci s'adresse aux classes de CE1 au CM2 des écoles publiques du bassin versant de l'Argens, à raison aujourd'hui de 30 classes par an et porte sur le risque inondation et le fonctionnement du fleuve Argens et de ses affluents.

L'appel à projets 2026-2027, lancé en mai 2026 sur la plateforme Adage, a recueilli 57 classes candidates (plus de 1 300 élèves, 30 établissements, auxquels s'ajoute une classe de l'IME de Salernes) soit plus du double des classes prévues. Le comité de sélection, réuni le 29 septembre 2026, a validé la candidature de 30 classes et de la classe de l'IME de Salernes, soit 722 élèves de 17 établissements. Des sensibilisations sont réalisées à l'échelle de chaque EPCi du bassin versant de l'Argens.

EPCI	Classes candidates	Classes retenues
Dracénie Provence Verdon agglomération	27	11
CA de la Provence Verte	9	4
CC Provence Verdon	8	5
Estérel Côte d'Azur Agglomération	7	6
CC du Pays de Fayence	4	2
CC Cœur du Var	3	3

Les prochaines étapes sont l'information des classes retenues par la Direction des services départementaux de l'Education nationale et la formation des enseignants qui est prévue le 18 octobre 2026.

. Acquisitions foncières du lotissement des Floralies à Fréjus

Dans le cadre du PEP, les acquisitions foncières de 44 logements du lotissement le Floralies à Fréjus sont portées par la Ville de Fréjus, pour un coût prévisionnel de 16,55 M€, financé à 50 % par le FPRNM, à 25 % par la Ville de Fréjus et à 25 % par ECAA. Le détail des coûts prévisionnels est le suivant.

Poste	Montant
Acquisition des 44 logements (bloc sud)	13 800 000 €
Démolition des biens acquis	1 540 000 €
Actes fonciers et frais administratifs	1 104 000 €
Diagnostics avant démolition	110 000 €
TOTAL	**16 554 000 €**

Monsieur Gille LONGO, 1er adjoint au maire de Fréjus, informe le comité de pilotage de l'avancement de l'opération : les acquisitions sont conduites à l'amiable. 35 estimations ont été révisées à ce jour par le service des Domaines : il est constaté 27 avis favorables et 8 refus ; 9 estimations restent à réaliser. Une hausse du coût des estimations des Domaines est constatée. Le recours à une procédure de DUP est prévu et le dossier de demande de subventions au titre du FPRNM a été déposé le 5 octobre 2026.

Madame Phoebe BENDJAMA, adjointe au chef de service GEMAPI, ECAA, indique qu'à ce jour, le coût des estimations des Domaines a augmenté pour les 35 biens estimés.

Monsieur Kevin MAZOYER répond que l'Etat peut accompagner la collectivité et adapter en conséquence le financement de l'Etat. Cependant, il faudra s'assurer que l'opération soit menée dans sa globalité conformément aux engagements pris.

Madame Christine GRILLOT précise que l'adaptation des financements induit une modification de la fiche action et un avenant au PEP. Il est proposé en conséquence au comité de pilotage de valider dès à présent l'ajout d'ici la fin de l'année 2026 d'un addendum à l'avenant n°1 au PEP concernant l'acquisition du lotissement des Floralies à Fréjus. Après un échange récent avec la DREAL, la modification à venir de la fiche action pourrait être incluse dans l'avenant n°1 au PEP sans modification des délais d'instruction, si une actualisation de la fiche action incluant les nouvelles estimations est transmise d'ici le 31 octobre 2026.

Le comité de pilotage valide l'ajout d'un addendum à l'avenant n°1 au PEP concernant l'actualisation des coûts d'acquisition des 44 biens du lotissement des Floralies à Fréjus (A5-38b) financée par le FPRNM, la ville de Fréjus et Esterel Côte d'Azur Agglomération.

Le calendrier actualisé au regard des échanges en séance serait le suivant :

- 18 octobre 2026 : seconde phase de mise à jour des estimations (étape 2), portant sur les 9 estimations restantes ;
- 31 octobre 2026 : transmission de la fiche action A5-38b modifiée, intégrant la hausse des coûts de l'ensemble des éléments de mission de l'opération (acquisition et démolition notamment).
- Début novembre : rédaction et envoi de l'addendum au PEP par le SMA à la DREAL, service instructeur.
- En novembre :
    - retour des propriétaires et actualisation du coût des démolitions (diagnostics) ;
    - délibération de la ville de Fréjus sur le recours à une déclaration d'utilité publique (DUP).

. Réduction de la vulnérabilité

Alabri : habitations et biens mixtes

Le dispositif Alabri, porté par DPVa, ECAA et le SMA, a pour objectif la réalisation de 500 diagnostics par an. À ce jour :

- 907 diagnostics ont été réalisés, dont 836 (92 %) sans dossier attribué ;
- 71 dossiers de travaux ont été attribués (7,8 % des diagnostics), dont 41 soldés (travaux réalisés) et 30 en cours ou à venir ;
- le taux de réussite entre dossiers attribués et dossiers soldés est de 57,7 % ;
- le coût moyen des travaux s'élève à 4 000 € TTC.

Les montants associés aux travaux de mitigation récents s'établissent à 389 581 € en autorisations d'engagement et 264 604 € en crédits de paiement. Le nombre de demandes déposées a fortement progressé depuis 2022, mais une baisse des diagnostics est observée en 2026. Plusieurs leviers ont été mobilisés pour améliorer le taux de réussite :

- la diffusion d'une doctrine départementale élaborée par la DDTM précisant les critères de validation des dossiers de demande de subvention des travaux de mitigation ;

- la poursuite des actions avec les assureurs : une campagne de communication de trois semaines de COVEA est prévue en octobre 2026 ;

- **au regard du bilan des dispositifs réalisé en 2026, il est nécessaire de consacrer un temps plus important en régie à la communication, à l'acculturation et à l'accompagnement des bénéficiaires.**

Entreprises

Depuis 2020, le parcours de prévention des inondations des entreprises, conduit en partenariat entre le SMA et la CCI du Var, a permis de sensibiliser 2 000 entreprises, dont 800 dans le cadre du PAPI. La convention est renouvelée pour la période 2026-2029 avec des objectifs annuels revus à la hausse :

- 500 entreprises sensibilisées ;
- 100 autodiagnostics en ligne ;
- 5 visites d'entreprises avec réalisation d'un rapport de diagnostic simplifié ;
- 15 visites d'entreprises avec réalisation d'un rapport de diagnostic détaillé ;
- 5 accompagnements d'entreprises dans le montage de dossiers de subvention.

Une nouvelle plateforme intégrant l'ensemble des risques auxquels sont soumises les entreprises est en cours de développement.

. Études de maîtrise d'œuvre et travaux

Le comité de pilotage prend connaissance de l'état d'avancement des opérations de travaux du PAPI (2016-2025), dont les montants indiqués correspondent aux enveloppes financières des fiches actions :

Action	Montant HT de la fiche action du PAPI (2016-2025)	Calendrier	Stade
A35 – Nartuby médiane à Draguignan / Trans-en-Provence (SMA)	32,7 M€	2022-2026	Travaux en cours d'achèvement
A62 – ZA de La Palud à Fréjus (SMA)	25,7 M€	2024-2028	Travaux en cours
A45 – Programme d'aménagement du Caramy à Brignoles (SMA)	14,4 M€	2025-2030	Instruction réglementaire
A52-B1 – Bassins de rétention de Draguignan (Ville de Draguignan)	7,4 M€	2026-2027	Instruction réglementaire

Action	Montant HT de la fiche action du PAPI (2016-2025)	Calendrier	Stade
A47 – Restauration de la Florièye à Taradeau (SMA)	3,5 M€	2025-2027	Travaux en cours
A34a – Nartuby amont à Châteaudouble (SMA)	2 M€	2025-2026	Levé des réserves en cours

Monsieur Benjamin VAN LUNSEN, Directeur général adjoint, présente l'état d'avancement des travaux portés par le SMA.

A47 : restauration morphologique de la Florièye à Taradeau (3,5 M€ HT)

L'opération vise la protection des habitants pour une crue de période de retour 50 ans (Q50) et la restauration de la continuité hydraulique, écologique et sédimentaire. Les arrêtés de servitude d'utilité publique (SUP) ont été obtenus le 15 décembre 2025 et le 13 février 2026, les emprises foncières ont été libérées en mai 2026 (autorisations d'occupation temporaire). Les travaux ont démarré par la création de la mesure compensatoire hydraulique et environnementale à l'été 2026 et le dévoiement des réseaux d'eaux usées a été réalisé en août 2026. Les travaux d'aménagement se dérouleront de juin 2026 à février 2027.

A35 : aménagements de la Nartuby médiane à Draguignan et Trans-en-Provence (32,7 M€ HT)

L'opération vise à protéger Draguignan et Trans-en-Provence des crues de la Nartuby jusqu'à l'occurrence trentennale (180 m^3/s), tout en restaurant les fonctionnalités écologiques de la rivière et sans aggraver les conséquences en aval. L'opération sera terminée en 2027.

- Phase M3 – traversée urbaine Draguignan-Trans (en cours d'achèvement) :
    - poursuite de la reconstruction du pont des Incapis jusqu'au début de l'année 2027.
    - la mesure compensatoire hydraulique de Trans-en-Provence est opérationnelle.
- Phase M4 – pont de Lorgues : Le volet restauration s'est achevé en mai 2026 (traitement de la rive gauche et restauration en techniques végétales). Le volet génie civil se terminera à l'automne 2026 avec la restauration du gabarit hydraulique au droit de Mondialbox.

A62 : aménagements de la ZA de La Palud à Fréjus (25,7 M€ HT)

L'opération consiste à construire 1,4 km de système d'endiguement assurant une protection supérieure à une crue centennale de type 2010, au bénéfice de plus de 250 entreprises et 2 500 emplois, grâce à des accords fonciers obtenus avec plus de 25 propriétaires et riverains. Le lot 1 (système d'endiguement) a été attribué en novembre 2024 et le lot 2 (station de pompage) en mars 2026. Sur la digue nord, les remblais de préchargement sont en place depuis fin juillet 2026 et le giratoire à 5 branches est réalisé.

A45 : programme de prévention des inondations à Brignoles (14,4 M€ HT)

Le programme porte sur 3 km de cours d'eau, 1,7 km de végétalisation d'espèces locales adaptées et 3,3 km d'habitats aquatiques reconnectés, et protège 95 % des habitants inondés en 2019. Les dossiers réglementaires (DAE, SUP, DUP, MECPLU) ont été déposés en décembre 2024, les travaux préparatoires (démolition d'un bâtiment, dévoiement préalable des réseaux) ont démarré fin 2025 et les dossiers ont été

complétés en mai 2026. L'enquête publique est prévue en octobre-novembre 2026 et la fin des travaux en 2030, sous réserve de la libération du foncier.

A52-B1 : bassins de rétention des vallons de Sainte-Barbe et des Tours à Draguignan (7,4 M€ HT)

Monsieur Jean-Pierre SOUZA, adjoint au maire de la ville de Draguignan, rappelle que l'opération prévoit la réalisation de 4 bassins de rétention, avec un objectif global de protection décennale.

- Vallon des Tours : l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale a été signé le 27 novembre 2025 ; les travaux sont envisagés à partir de novembre 2026, en même temps que ceux de Sainte-Barbe (transfert de déblais).

- Vallon de Sainte-Barbe : l'enquête publique s'est tenue du 15 juin au 17 juillet 2026 ; l'avis de la DDTM est attendu pour le 15 octobre 2026 en vue d'une signature de l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale début novembre 2026, ce qui conditionne le démarrage des travaux à cette période et, avec lui, celui du bassin du vallon des Tours.

- Poisson : les négociations se poursuivent en parallèle ; le point bloquant concerne une parcelle en indivision. La ville a déposé un dossier de demande de DUP.

Les travaux sont prévus à partir de l'automne 2026 (excepté le bassin de rétention « Poisson ») et devraient se terminer en avril 2027.

Monsieur Jean-Baptiste GROSSO répond qu'une réponse sera apportée très prochainement à la ville de Draguignan dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale relatif au vallon de Sainte Barbe.

c) Projection post 2028 et avenant n°1 au PEP

. Études pouvant donner lieu à des travaux dans un PAPI 2

Le comité de pilotage prend connaissance des études du PAPI et du PEP susceptibles de déboucher sur des travaux dans un futur PAPI 2.

Basse vallée et côtiers de l'Estérel

Action	Maître d'ouvrage	Montant HT de la fiche action	Calendrier / observations
A6-42 PEP : étude de systèmes de rétention des écoulements pour réduire les inondations fréquentes de l'Argens en basse vallée	SMA	150 000 €	2027-2028 ; nécessite une définition des enjeux à protéger
A6-37b PAPI : aménagements de La Palissade et de la plaine de l'Argens	SMA	500 000 €	2026-2028 ; Fin 2026 : concertation avec les communes de la basse vallée
A7-63b PAPI / A7-46 PEP : réhausse des digues du Reyran (phase 2)	ECAA	350 000 €	2026-2028 ; marché en cours de consultation
A6-44b PAPI / A6-39 PEP : ouvrages de rétention sur le sous-bassin de la Garonne	ECAA	565 000 €	Démarrage en 2027
A6-40 PEP : schéma directeur de lutte contre les inondations des cours d'eau côtiers de l'Estérel et des Maures	ECAA	350 000 €	Démarrage en 2027

Amont du bassin versant et Nartuby

Action	Maître d'ouvrage	Montant HT	Calendrier / observations
A6-34b PAPI : aménagements de la Nartuby amont – Draguignan	SMA	160 000 €	2026-2027
A6-52b-2 PAPI : bassins de rétention Riaille-Valère à Draguignan	Ville de Draguignan	1 500 000 €	2026-2028
A6-36 PAPI : restauration morphologique de l'Argens au Muy (arasement d'un merlon)	SMA	30 000 €	2026-2027
A6-44 PEP : étude d'aléa ruissellement et propositions d'aménagements en Dracénie	DPVa	600 000 €	Démarrage en octobre 2026 par une première phase
A6-43 PEP : étude de faisabilité des aménagements de réduction du risque inondation à Vidauban	SMA	100 000 €	2026-2028, coordonné avec l'action A6-44.
A6-45 PEP : étude de faisabilité des aménagements de lutte contre le ruissellement à Besse-sur-Issole	SMA	120 000 €	2027-2028, si la commune confirme la volonté de poursuivre suite au changement de municipalité

. Proposition d'avenant n°1 au PEP (2026-2028)

Contexte et prolongation de la durée du PEP

Madame GRILLOT rappelle que l'un des objectifs du PEP est de constituer le dossier de PAPI soumis à la labellisation et de réaliser l'évaluation environnementale. Il s'agit d'élaborer les études de conception au stade avant-projet, le rapport environnemental exigé au titre de l'évaluation environnementale du PAPI et de concerter et consulter le public. Le calendrier de mise en œuvre du PEP doit donc s'étendre jusqu'à la labellisation du PAPI.

Or certaines actions de maîtrise d'œuvre inscrites au PAPI (2016-2025) ou au PEP (2026-2028) n'ont pas encore démarré et ne seront pas terminées au 19 février 2028. **Il est ainsi proposé de prolonger d'un an la durée du PEP, jusqu'au 20 février 2029.**

Modifications proposées

1. Prolongement de l'animation de la démarche PAPI de deux ans. La durée cible de mise en œuvre d'un PEP est de deux ans, alors que le cahier des charges PAPI 3 de 2023 prévoit un financement de l'animation de quatre ans au titre du FPRNM, depuis la déclaration d'intention jusqu'à la labellisation. Le coût global de l'animation passe de 260 000 € à 520 000 € TTC (+260 000 €), financé à 50 % par le maître d'ouvrage et à 50 % par l'État (+130 000 € chacun).

2. Prolongement et renforcement du programme de sensibilisation des scolaires (fiche action A1-3). Pour l'année 2026-2027, 57 classes de 30 établissements, représentant 1 314 élèves de 20 communes, ont candidaté alors que seulement 30 classes étaient programmées. Au regard de cette mobilisation supérieure aux prévisions et de la nécessité de prolonger la sensibilisation jusqu'à la labellisation du futur PAPI, **il est proposé de financer une année supplémentaire et d'augmenter de 10 classes par an (soit 40 classes) le nombre de classes sensibilisées à compter de 2027-2028**. Le coût global passe de 260 000 € à 340 000 € TTC (+80 000 €), dont +16 000 € pour le maître d'ouvrage (20 %) et +64 000 € pour l'État (80 %).

3. Extension du périmètre des outils de prévision des crues sur le territoire d'ECAA (fiche action A2-18). Dans le contexte de la crue exceptionnelle d'octobre 2024, la fiche action A2-18 (180 000 €, financée à 50 % par le FPRNM) prévoit la création d'outils de prévision des crues sur le secteur de la confluence du Reyran et du Reyrannet. ECAA souhaite l'élargir aux bassins versants de la Garonne, du Pédégal et du Valescure, où sont présents plusieurs ouvrages classés qu'elle gère (barrages des Cous, du Saint-Esprit, du Peyron et de l'Aspé, bassins de Vaulongue et du Castellas**). Il est proposé d'étendre le périmètre de la fiche action sans modification de son montant global ni des subventions FPRNM allouées.**

4. Financement des missions en régie des dispositifs de réduction de la vulnérabilité (fiches A5-27, A5-29, A5-31, A5-35 et A5-37). Le bilan des dispositifs Alabri met en évidence un besoin de renforcer l'animation, la communication, le suivi et l'accompagnement des particuliers par les maîtres d'ouvrage, afin d'optimiser le nombre de diagnostics réalisés et de travaux mis en œuvre. **Il est proposé de financer ces missions réalisées en régie à hauteur de 204 500 € TTC, à parité entre les maîtres d'ouvrage et l'État** :

Maître d'ouvrage	Coût global (avenant 1)	Part maître d'ouvrage (50 %)	Part État P181 (50 %)
DPVa	80 000 €	40 000 €	40 000 €
ECAA	67 500 €	33 750 €	33 750 €
SMA	57 000 €	28 500 €	28 500 €
TOTAL	**204 500 €**	**102 250 €**	**102 250 €**

5. Augmentation du coût de l'étude d'aléa ruissellement en Dracénie (fiche action A6-44). L'action porte sur des études d'aléa ruissellement à l'échelle de 8 communes. DPVa souhaite démarrer par un diagnostic commun sur l'ensemble des communes et par une étude centrée sur le secteur des Arcs-sur-Argens et de Trans-en-Provence. Avec le prolongement du PEP jusqu'en février 2029, une seconde phase est anticipée (levés topographiques par un géomètre expert, études de phase PRO, études réglementaires et études foncières), estimée à 300 000 € HT. Il est proposé d'augmenter le montant de la fiche de 300 000 €, soit un coût global de 900 000 € (contre 600 000 €), dont +150 000 € pour le maître d'ouvrage (50 %) et +150 000 € pour l'État (50 %).

Synthèse financière de l'avenant n°1

Axe	Coût global actuel	Coût global avenant 1	Maître d'ouvrage actuel	Maître d'ouvrage avenant 1	État P181 actuel	État P181 avenant 1
Axe 0	**380 000 €**	**640 000 €**	**190 000 €**	**320 000 €**	**190 000 €**	**320 000 €**
Axe 1	**2 117 980 €**	**2 197 980 €**	**749 236 €**	**765 236 €**	**1 368 744 €**	**1 432 744 €**
Axe 2	955 000 €	955 000 €	490 000 €	490 000 €	465 000 €	465 000 €
Axe 3	270 000 €	270 000 €	270 000 €	270 000 €	0 €	0 €
Axe 4	80 000 €	80 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Axe 5	**19 169 500 €**	**19 374 000 €**	**5 328 750 €**	**5 431 000 €**	**9 702 250 €**	**9 804 500 €**
Axe 6	**1 740 000 €**	**2 040 000 €**	**870 000 €**	**1 020 000 €**	**870 000 €**	**1 020 000 €**
Axe 7	812 400 €	812 400 €	712 400 €	712 400 €	100 000 €	100 000 €
TOTAL	**25 524 880 €**	**26 369 380 €**	**8 650 386 €**	**9 048 636 €**	**12 735 994 €**	**13 182 244 €**

L'avenant n°1 se traduit ainsi par une augmentation de 844 500 € du coût global du PEP, dont 398 250 € à la charge des maîtres d'ouvrage (ECAA : +33 750 € ; DPVa : +190 000 € ; SMA : +174 500 €) et 446 250 € de FPRNM supplémentaire, soit une hausse modérée de l'ordre de 3 % de l'enveloppe prévisionnelle et des subventions FPRNM.

Monsieur Kevin MAZOYER indique que le prolongement du PEP (2026-2028) était attendu : il est rare de réaliser les études nécessaires et de pouvoir monter un nouveau programme PAPI en 2 ans.

Monsieur Philippe PIERRON, Agence de l'eau, signale que l'Agence de l'eau participera aussi aux projets de restauration de la qualité des rivières dans le cadre de la démarche PAPI en complément du plan de financement, comme cela a été le cas pour les projets de restauration de l'espace de bon fonctionnement du territoire.

Le comité de pilotage valide le projet d'avenant n°1 au PEP (2026-2028). Il est acté en séance que ce projet pourrait être modifié par l'ajout d'un addendum relatif à la fiche action A5-38b - acquisition des 44 logements du lotissement des Floralies à Fréjus.

Calendrier de préparation et de validation validé en séance

- 17 septembre 2026 : réunion du COTECH, validation des principes de l'avenant (augmentation maximale de 5%) ;
- 6 octobre 2026 : réunion du COPIL, validation du projet d'avenant n°1 et de l'addendum concernant l'action 38b ;
- 12 octobre 2026 : conseil syndical, validation du portage du projet d'avenant n°1 ;
- *31 octobre 2026 : transmission par ECAA de la fiche action A5-38b modifiée, intégrant la hausse des coûts de l'ensemble des éléments de mission de l'opération (acquisition et démolition notamment).*
- Début novembre : dépôt du projet d'avenant n°1 au PEP par le SMA à la DREAL, service instructeur.
- novembre-décembre 2026 : instruction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Annexe 1 : Présentation de la réunion du COPIL PAPI du 6 octobre 2026